PAYS GRENADOIS

Les élus convaincus par le projet Terr'Arbouts

Entretien avec Jean-Pierre Bréthous, vice-président du Pays grenadois en charge de l'urbanisme.

Comment les élus appréhendent le projet Terr'Arbouts ?

Ils sont convaincus de son intérêt général. Le projet améliorera durablement la qualité de l'eau, il contribuera à la transition énergétique et générera des retombées économiques et fiscales. Pour autant son impact sur le territoire n'est pas neutre : 360 ha de surfaces agricoles seront clôturés pour une production électrique équivalente à la consommation de 84 000 foyers. Dans ce contexte, les élus seront attentifs à la pertinence du projet agricole, la réversibilité des installations photovoltaïques et la qualité des aménagements éco-paysagers.

Pourquoi le Pays grenadois doit faire évoluer son document d'urbanisme ?

Le règlement de son Plan local d'urbanisme intercommunal prévoit que les projets alternatifs de productions photovoltaïques soient préalablement autorisés par le conseil communautaire. Cette disposition permettra d'encadrer la déclinaison opérationnelle du projet Terr'Arbouts et veiller à ce que les engagements de l'opérateur soient suivis d'effets.

Pourquoi la collectivité engage une nouvelle phase de concertation ?

Au-delà de son caractère obligatoire, les élus veulent être garants d'un débat public neutre et maîtrisé. Le dossier est plus abouti que lors des consultations précédentes et les populations locales peuvent désormais mesurer la réalité de ce projet dans leur environnement et faire part de leurs observations.

Quelles sont les modalités de cette concertation ?

Le temps fort de cette concertation seront les réunions publiques les 9, 12 et 17 janvier à 18 h 30 dans les salles des fêtes respectives de Le Vignau, Castandet et Maurrin. Le détail du projet est disponible sur le site « cc-pays-grenadois.fr » et chacun pourra formuler ses remarques.

Qu'attendez-vous de ces débats ?

Que la population locale s'approprie les enjeux du projet, participe au débat afin de veiller à sa pleine acceptabilité.

Renseignements auprès de la CCPG, au 05 58 45 44 42 ou sur le site Internet de la Communauté de communes.

Recueilli par Yves Capbern

Jean-Pierre Bréthous, vice-président du Pays grenadois en charge de l'urbanisme. PAYS GRENADOIS